COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2019 A 18H30

Membres en fonction	64	
Membres présents		METZ Jean-Marc, Président AITA Bertrand – STOESSEL Dominique – SCHNECKENBURGUER Jean-Claude – FUCHS Laurent – GENSBITTEL Jean-Pierre – CORDIER Danielle – RIFF Edouard – HEUDECKER Jean-Luc – SPILLMANN Rémi – SPRINGINSFELD Dominique – CUENIN Nathalie – ZIMMERMANN Frédéric – CORNEVIN Arnaud – HATTSTATT Sabine – HECKLEN Matthieu – RUFI Philippe – MARCONNET Bertrand – COLIN Jean-Claude – LEHMES André – BILGER Guy – WANNER Claude – RIETHMANN Benoît – GOEPFERT Germain – DOLL Thierry – WIEDER Fernand – HIGELIN Jean – GASSER Paul – LEIMACHER Éric – WOLF Chantal – STIMPFLING Christian – DUBS Stéphanie – ALLEMANN Louis – STOFFEL Paul – BORZA Danielle – GUTZWILLER François – GOETZ Madeleine – SCHIELIN Jean-Claude – STAMPFLER Antoine – FELLER Annick – LORENTZ Agnès
Communes excusées		Bendorf – Courtavon – Durlinsdorf – Emlingen – Feldbach – Franken – Hausgauen – Heimersdorf – Heiwiller – Hirsingue – Illtal – Kiffis – Levoncourt – Liebsdorf – Lucelle – Moernach – Muespach – Oberlarg – Oltingue – Roppentzwiller – Vieux-Ferrette – Wérentzhouse – Wittersdorf - Wolschwiller
Procurations	0	
Assistent également		COHENDET François - MEYER Daniel (DGS), et MUNCK Carine, (Responsable Pôle Finances).

Monsieur le Président introduit à la séance en rappelant que depuis le 1er janvier 2019, par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sundgau sont entrés en vigueur.

Diverses compétences sont récupérées par la Communauté de Communes, mais d'autres sont également rendues aux communes. Il s'agit de la première fois que le transfert de compétence a lieu dans ce sens.

Cette réunion de CLECT est organisée dans le but de prendre connaissance de l'ensemble des compétences qu'il conviendra d'étudier ainsi que pour proposer un mode de calcul pour la fixation des Attributions de Compensation Prévisionnelles 2019. Il ne s'agit en aucun cas d'une prise de décision sur les modes d'évaluation des charges transférées. Au contraire, l'idée étant de pouvoir mener une réflexion en amont.

Cependant, il convient de doter la Communauté de Communes ou les communes de la trésorerie nécessaire pour assumer ces nouvelles charges, qui s'imposent dès le 1er janvier, notamment lorsque leur évaluation prévisionnelle, à savoir les charges 2018, apparaît clairement dans les comptes administratifs.

1. LISTE DES COMPETENCES TRANSFEREES

1. Action sociale – petite enfance

Uniquement la commune de Bettendorf est concernée par ce transfert.

En effet, la Commune de Bettendorf faisait partie de l'ancienne Communauté de Communes d'Hirsingue, qui assumait cette compétence. Lors de la dissolution de cette dernière, la Commune de Bettendorf a rejoint la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, qui elle, ne l'assurait pas.

Elle a continué à bénéficier de ce service par le versement d'une participation directe à l'association « La Coccinelle » à Hirsingue.

Toutes les autres communautés de communes exerçaient déjà la compétence petite enfance, et les autres communes de l'ex-CCVH ne participaient à aucune structure de ce type.

2. Participation aux SIASA et au SIAC

Il s'agit du transfert de la participation à ces deux syndicats.

Il est également précisé que le SIAC a été dissous, et que la CCS s'y substitue.

En revanche, le SIASA exerçant sur plusieurs territoires, continue d'exister.

3. Transfert du versement de la contribution au SDIS

La contribution SDIS est prise en charge à compter du 1er janvier 2019.

Il est précisé que le SDIS a modifié, à compter de 2019, le calcul de son appel à contribution.

En effet, à compter de 2019, le SDIS ne prend plus en charge l'allocation vétérance. Pour ne pas créer une charge supplémentaire aux communes, il a décidé de déduire cette allocation du montant de la contribution versée par les communes. Le montant restant, majoré de 0,25 € par habitant, constitue la contribution 2019.

D'autre part, les services du SDIS ont d'ores et déjà indiqué que le mode de calcul serait intégralement revu pour l'année 2020.

4. Eclairage public

L'éclairage public comprend la consommation, la maintenance et les réparations des points lumineux.

5. Capture et mise en fourrière des animaux errants

Il s'agit de la cotisation à la Société Protectrice des Animaux, calculée selon le nombre d'habitants du territoire concerné.

6. Soutien au REJA

Le Réseau d'Ecoles du Jura Alsacien prenait en charge les activités éducatives et culturelles des élèves scolarisés sur le secteur.

Le REJA a été dissous au 31 août 2018.

7. Défense Extérieure Contre l'Incendie

La compétence correspond à l'installation, la maintenance et la réparation des poteaux d'incendie sur le secteur de la Vallée de Hundsbach.

Celle-ci a été reprise par la CCVH à compter du 1er janvier 2016.

8. Gestion des terrains multisports

Il s'agit des terrains situés à Altkirch, Aspach, Carspach et Hirsingue, ainsi que celui de Hirtzbach. Le reste des équipements de cette dernière commune (terrains de foot, de pétanque, de volley, l'aire pour enfants, …), tout comme le skate-park de Tagsdorf, restent à la charge de la CCS.

Les équipements transférés sont récents. Il convient d'assurer leur entretien et leur contrôle.

9. Organisation et gestion des transports des élèves du Jura

Il s'agit de la prise en charge des frais de transports des élèves des écoles situées sur le Jura vers la piscine ou les salles polyvalentes de Moernach et d'Oltingue.

2. LISTE DES COMPETENCES TRANSFEREES

LISTE DES COMPETENCES RENDUES AUX COMMUNES :

- CCA
    - Eclairage public, comprenant la consommation et la réparation et la maintenance préventive
    - Gestion des terrains multisports, à savoir les contrôles des équipements et le renouvellement ou les réparations si nécessaires
    - Capture et mise en fourrière des animaux errants

- CCJA
    - REJA (qui a été dissout au 31/8/18)
    - Transport des écoles vers la piscine et les salles de Moernach et Oltingue

- CCVH
    - Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

- CCIG et CCSI : NEANT

LISTE DES COMPETENCES RECUPEREES PAR LA CCS :

- CCVH
    - Bettendorf : petite enfance, participation à la l'Association Coccinelle
    - Bettendorf : participation au SIAC
    - SIASA : participations communales au syndicat
    - SDIS : contributions au SDIS

- CCJA :
    - SDIS : contributions au SDIS

- CCIG :
    - Participation au SIAC

- CCSI :
    - SDIS : contributions au SDIS

- CCA : NEANT

3. CALCUL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2019

Il est proposé de retenir dans le calcul des ACP, uniquement les compétences dont les charges 2018 peuvent être clairement identifiées.

CHARGES TRANSFEREES AUX COMMUNES :
- Consommation éclairage public 2018
- Moyenne de la maintenance éclairage public sur les 5 dernières années
- Moyenne des réparations en éclairage public sur les 4 dernières années (durée du dernier marché)
- Montant à l'habitant de la cotisation à la SPA

CHARGES RETENUES AUX COMMUNES :
- Contributions au SDIS selon la notification du SDIS pour 2019, hors allocations de vétérances
- Participations au SIASA
- Participations au SIAC
- Participation annuelle au titre de la petite enfance

Bien entendu ces modes de calcul ne sont pas définitifs.

4. REUNIONS DE LA CLECT

Pour rappel, la CLECT doit à présent établir un rapport qui constate l'ensemble des charges retenues pour chaque compétence et qui permettra au Président de la CCS de proposer une méthode de calcul pour fixer les AC définitives.

Des réunions pourront se tenir sur chaque ex-secteur afin de mener une réflexion sur l'évaluation des charges dont les compétences sont transférées.

M. le Président rappelle également qu'en cas de non-approbation du rapport de la CLECT, c'est le Préfet qui saisit le dossier et que l'évaluation se fera selon le droit commun, à savoir les montants inscrits dans les compte-administratifs.

Enfin, afin de résorber les disparités fiscales qui peuvent exister entre communes, dues notamment aux transferts de compétences ayant donné lieu à une modification des AC, il convient de prévoir la mise en place d'un pacte fiscal et financier. Celui-ci sera abordé fin 2019, début 2020, après validation des AC 2019.

La séance est levée à 19h45.

Le Président
Jean-Marc METZ